

## 5. ANNEXES

### 5.1 Servitudes d'Utilité Publique

#### 5.1.1 Plan des Servitudes d'Utilité Publique Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Projet approuvé en Conseil Communautaire le : 19.12.2019  
Modification n°1 approuvée en Conseil Communautaire le 23.09.2021.  
Révision allégée n°1 du 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports et de loisir à Poy de Lescar)  
Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar).  
Modification n°2 approuvée en conseil communautaire le : 23.03.2023.  
Modifications n°3 et n°4, le 19.12.2024.

Légende

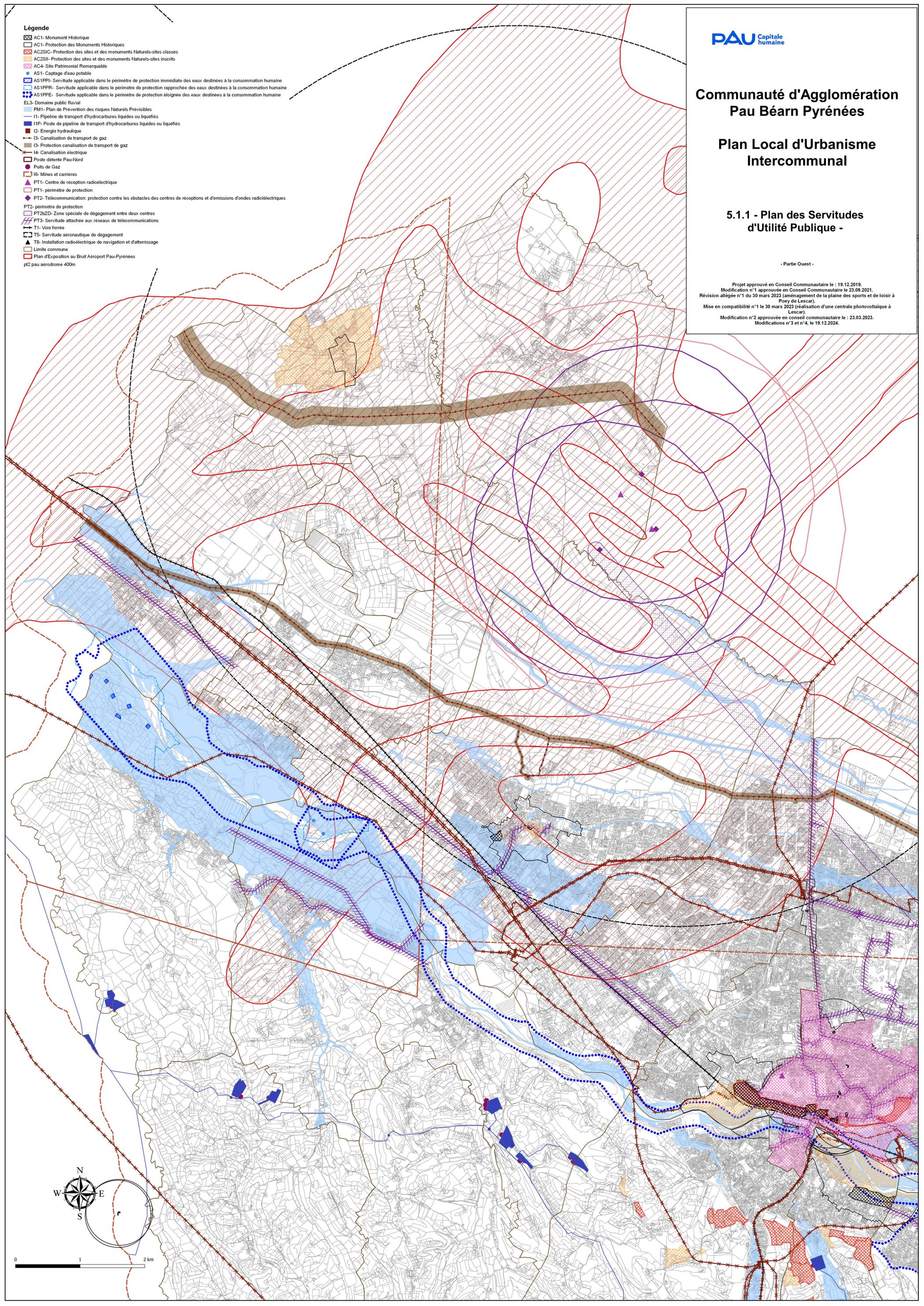
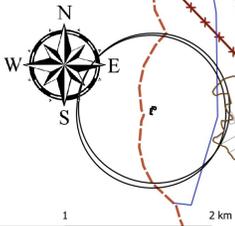
- AC1- Monument Historique
- AC1- Protection des Monuments Historiques
- AC2SIC- Protection des sites et des monuments Naturels-sites classés
- AC2SII- Protection des sites et des monuments Naturels-sites inscrits
- AC4- Site Patrimonial Remarquable
- AS1- Captage d'eau potable
- AS1PPI- Servitude applicable dans le périmètre de protection immédiate des eaux destinées à la consommation humaine
- AS1PPR- Servitude applicable dans le périmètre de protection rapprochée des eaux destinées à la consommation humaine
- AS1PPE- Servitude applicable dans le périmètre de protection éloignée des eaux destinées à la consommation humaine
- EL3- Domaine public fluvial
- PM1- Plan de Prévention des risques Naturels Prévisibles
- I1- Pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- I1P- Poste de pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- I2- Energie hydraulique
- I3- Canalisation de transport de gaz
- I3- Protection canalisation de transport de gaz
- I4- Canalisation électrique
- Poste détente Pau-Nord
- Puits de Gaz
- I6- Mines et carrières
- PT1- Centre de réception radioélectrique
- PT1- périmètre de protection
- PT2- Télécommunication: protection contre les obstacles des centres de réceptions et d'émissions d'ondes radioélectriques
- PT2- périmètre de protection
- PT2ZD- Zone spéciale de dégagement entre deux centres
- PT3- Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1- Voie ferrée
- T5- Servitude aéronautique de dégagement
- T8- Installation radioélectrique de navigation et d'atterrissage
- Limite commune
- Plan d'Exposition au Bruit Aéroport Pau-Pyrénées
- pt2 pau aéroport 400m



Projet approuvé en Conseil Communautaire le : 19.12.2019.  
Modification n°1 approuvée en Conseil Communautaire le 23.09.2021.  
Révision allégée n°1 du 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports et de loisir à Foy de Lescar).  
Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar).  
Modification n°2 approuvée en conseil communautaire le : 23.03.2023.  
Modifications n°3 et n°4, le 19.12.2024.

Légende

- AC1- Monument Historique
- AC1- Protection des Monuments Historiques
- AC2SIC- Protection des sites et des monuments Naturels-sites classés
- AC2SII- Protection des sites et des monuments Naturels-sites inscrits
- AC4- Site Patrimonial Remarquable
- AS1- Captage d'eau potable
- AS1PPI- Servitude applicable dans le périmètre de protection immédiate des eaux destinées à la consommation humaine
- AS1PPR- Servitude applicable dans le périmètre de protection rapprochée des eaux destinées à la consommation humaine
- AS1PPE- Servitude applicable dans le périmètre de protection éloignée des eaux destinées à la consommation humaine
- EL3- Domaine public fluvial
- PM1- Plan de Prévention des risques Naturels Prévisibles
- I1- Pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- I1P- Poste de pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- I2- Energie hydraulique
- I3- Canalisations de transport de gaz
- I3- Protection canalisations de transport de gaz
- I4- Canalisations électriques
- Poste détente Pau-Nord
- Puits de Gaz
- I6- Mines et carrières
- PT1- Centre de réception radioélectrique
- PT1- périmètre de protection
- PT2- Télécommunication: protection contre les obstacles des centres de réceptions et d'émissions d'ondes radioélectriques
- PT2- périmètre de protection
- PT2zD- Zone spéciale de dégagement entre deux centres
- PT3- Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1- Voie ferrée
- T5- Servitude aéronautique de dégagement
- T8- Installation radioélectrique de navigation et d'atterrissage
- Limite commune
- Plan d'Exposition au Bruit Aéroport Pau-Pyrénées
- pt2 pau aérodrome 400m



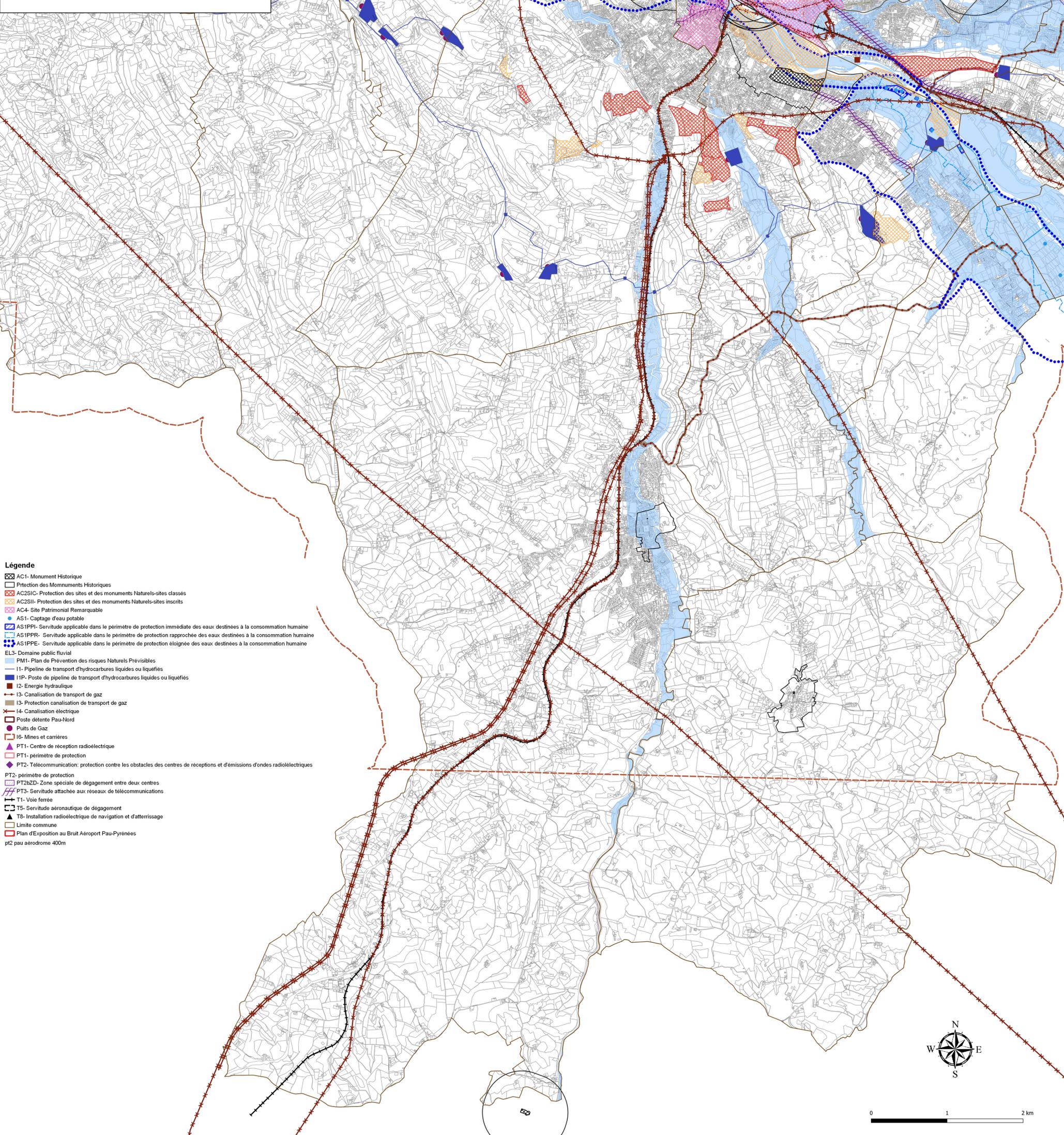
# Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### 5.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique -

- Partie Sud -

Projet approuvé en Conseil Communautaire le : 19.12.2019  
Modification n°1 approuvée en Conseil Communautaire le 23.09.2021.  
Révision allégée n°1 du 30 mars 2023 (aménagement de la plaine des sports  
et de loisir à Poye de Lescar).  
Mise en compatibilité n°1 le 30 mars 2023 (réalisation d'une centrale  
photovoltaïque à Lescar).  
Modification n°2 approuvée en conseil communautaire le : 23.03.2023.  
Modifications n°3 et n°4, le 19.12.2024.



- Légende**
- AC1- Monument Historique
  - Protection des Monuments Historiques
  - AC2SIC- Protection des sites et des monuments Naturels-sites classés
  - AC2SII- Protection des sites et des monuments Naturels-sites inscrits
  - AC4- Site Patrimonial Remarquable
  - AS1- Captage d'eau potable
  - AS1PPI- Servitude applicable dans le périmètre de protection immédiate des eaux destinées à la consommation humaine
  - AS1PPR- Servitude applicable dans le périmètre de protection rapprochée des eaux destinées à la consommation humaine
  - AS1PPE- Servitude applicable dans le périmètre de protection éloignée des eaux destinées à la consommation humaine
  - EL3- Domaine public fluvial
  - PM1- Plan de Prévention des risques Naturels Prévisibles
  - I1- Pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
  - I1P- Poste de pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
  - I2- Energie hydraulique
  - I3- Canalisation de transport de gaz
  - I3- Protection canalisation de transport de gaz
  - I4- Canalisation électrique
  - Poste détente Pau-Nord
  - Puits de Gaz
  - I6- Mines et carrières
  - PT1- Centre de réception radioélectrique
  - PT1- périmètre de protection
  - PT2- Télécommunication: protection contre les obstacles des centres de réceptions et d'émissions d'ondes radioélectriques
  - PT2- périmètre de protection
  - PT2bZD- Zone spéciale de dégagement entre deux centres
  - PT3- Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
  - T1- Voie ferrée
  - T5- Servitude aéronautique de dégagement
  - T8- Installation radioélectrique de navigation et d'atterrissage
  - Limite commune
  - Plan d'Exposition au Bruit Aéroport Pau-Pyrénées
  - pt2 pau aéroport 400m

